

Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif - Rapport annuel



Nom de l'entité déclarante	CIMENT QUÉBEC INC.			
Année de déclaration	Du : 2018-01-01	Au : 2018-12-31	Date de soumission	2019-04-30
Numéro d'identification selon la LMTSE de l'entité déclarante	E950413	<input checked="" type="radio"/> Rapport initial <input type="radio"/> Rapport modifié		
Autres filiales inclus (champ facultatif)				
Rapport non consolidé				
Rapport non substitué				
Par l'entité déclarante				
<p><i>Conformément aux exigences de la LMTSE et plus particulièrement de l'article 9 correspondant, je certifie que j'ai vérifié l'information contenue dans le rapport en vertu de la LMTSE pour les entités figurant sur la liste ci-dessus. Selon mes connaissances et ayant fait preuve d'une diligence raisonnable, les renseignements contenus dans le rapport en vertu de la LMTSE sont vrais, précis et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration mentionnée ci-dessus.</i></p>				
Nom complet de l'administrateur ou du représentant de l'entité déclarante	François Proulx		Date	2019-04-30
Titre de poste	Vice-Président, Finances et Administration			

Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif - Rapport annuel

Année de déclaration	Du : 2018-01-01	Au : 2018-12-31		
Nom de l'entité déclarante	CIMENT QUÉBEC INC.			Devise du rapport CAD
Numéro d'identification selon la LMTSE de l'entité déclarante	E950413			
Entités filiales déclarantes (si nécessaire)				



Paiements par bénéficiaire

Pays	Nom du bénéficiaire ¹	Départements, agences, etc., des bénéficiaires qui ont reçu des paiements ²	Taxes	Redevances	Frais	Droits découlant de la production	Primes	Dividendes	Paiements pour l'amélioration d'infrastructures	Montant total payé au bénéficiaire	Remarques ³⁴
Canada -Quebec	VILLE DE SAINT-BASILE		575 741 \$							575 741 \$	
Canada -Quebec	MRC DE BELLECHASSE			194 896 \$						194 896 \$	
Canada -Quebec	VILLE DE QUÉBEC		120 793 \$	53 661 \$						174 454 \$	
Canada -Quebec	VILLE DE LAVAL		171 507 \$							171 507 \$	
United States of America	CITY OF EVERETT		151 080 \$							151 080 \$	Note A
Canada -Quebec	VILLE DE SAINT-RAYMOND		8 149 \$	100 736 \$						108 885 \$	

Remarques supplémentaires: Note A : Les montants présentés sont tous en dollars Canadiens. Pour les paiements effectués aux États-Unis, les montants payés ont été convertis au taux moyen annuel de conversion, soit 1,30 \$ Can. = 1,00 \$ US

¹Entrez le nom désigné du bénéficiaire qui reçoit l'argent (c.-à-d., la municipalité de x, la province de y, le gouvernement national de z).

²Champ facultatif

³Lorsque les paiements sont effectués en nature, le champ des remarques doit indiquer les paiements qui incluent des contributions en nature ainsi que la méthode utilisée pour calculer la valeur du paiement.

⁴Tous les paiements effectués dans des devises autres que la devise du rapport doivent être identifiés. L'entité déclarante peut utiliser la ligne Remarques supplémentaires ou la colonne Remarques pour identifier les paiements qui sont convertis, ainsi que le taux de change et la méthode principale utilisée pour les conversions de devises.

